



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équipements

Question écrite n° 82462

Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des personnes atteintes d'obésité dans l'incapacité d'effectuer des examens médicaux type imagerie par résonance magnétique (IRM), radiographie, scanner. En effet, au regard du caractère inadapté de la grande majorité de ces appareils d'imagerie, lié notamment à la largeur des tunnels dans lesquels sont introduits les patients pour les IRM ou scanners, certains services hospitaliers sont dans l'impossibilité de réaliser ces examens sur les patients de forte corpulence. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures financières qu'elle compte prendre afin d'accompagner cet équipement nécessaire qui ne manquera pas d'avoir un coût pour les services hospitaliers.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Cuvillier](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82462

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7183

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)